PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC

Ministère de l'Immigration
et des Communautés culturelles

2014

RÉGIONALISATION

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DIVERSITÉ

PÉRENNITÉ DU FRANÇAIS

INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE

Québec

PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC

pour l'année 2014

Sommaire

Mot de la ministre

1. Les dispositions législatives 7
2. Le partage des responsabilités en matière d'immigration 7
3. Les orientations de la *Planification des niveaux d'immigration 2012-2015* 8
4. La réalisation des objectifs du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2013* ... 8
   - 4.1. Le nombre de personnes sélectionnées 8
   - 4.2. Le nombre de personnes immigrantes admises 9
5. Les objectifs de sélection en 2014 10
   - 5.1. Le nombre de certificats de sélection visé 10
   - 5.2. La répartition géographique de la sélection 11
6. Les objectifs d'admission en 2014 12
   - 6.1. Le nombre de personnes immigrantes visé 12
   - 6.2. La répartition géographique de l'immigration 13

Réalisation

Ce document a été conçu et réalisé par la Direction de la recherche et de l'analyse prospective, en collaboration avec la Direction générale des opérations du secteur Immigration et la Direction des affaires publiques et des communications du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Note : Tous les termes qui renvoient à des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois la valeur d'un masculin et d'un féminin.

Gouvernement du Québec
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec 2013
ISBN : Version imprimée 978-2-550-68854-9
Version électronique 978-2-550-68855-6

MOT DE LA MINISTRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET MINISTRE RESPONSABLE DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Le Québec est reconnu dans le monde entier comme une terre d'accueil et nous en sommes fiers. Dans un monde en compétition pour attirer les personnes les plus qualifiées, les plus compétentes et les plus talentueuses, nous poursuivons de façon proactive notre objectif de promouvoir le Québec à l'étranger et de mettre en œuvre des politiques d'immigration, d'intégration et de francisation qui favorisent la pleine participation des personnes qui choisissent de s'établir au Québec.

Nous avons la responsabilité exclusive en matière de francisation et d'intégration des personnes immigrantes, et nous l'exerçons avec rigueur. Nous sélectionnons les candidates et candidats de la catégorie de l'immigration économique, qui inclut les travailleuses et travailleurs qualifiés, et avons pris les mesures qui s'imposent pour contrôler le flux de demandes d'immigration, ce qui nous permettra de maintenir un système d'immigration efficace et efficient pour le Québec.

Nous avons également rehaussé les critères de sélection en ce qui a trait à la connaissance du français des candidates et candidats travailleurs qualifiés et nous les avons actualisés en fonction des besoins du marché du travail, ce qui facilitera leur insertion professionnelle. Nous voulons ainsi donner à ces personnes les outils essentiels pour qu'elles réussissent leur projet d'immigration et qu'elles contribuent à l'essor du Québec sur tous les plans : économique, linguistique, social et culturel.

C'est dans ce contexte que je vous présente le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2014*. Vous y trouverez les objectifs que nous nous fixons pour cette année et qui s'inscrivent dans les orientations adoptées à la suite de la consultation publique sur la planification de l'immigration pour la période 2012-2015.

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2014* a également pour toile de fond le *Plan d'action pour la francisation et l'intégration des personnes immigrantes : Un Québec fort de son immigration*. Les actions qui composent ce plan nous permettent d'agir sur plusieurs fronts : en repensant la façon dont nous sélectionnons les candidates et candidats à l'immigration, en agissant davantage en francisation et en intégration, à partir de l'étranger comme au Québec, et en soutenant les régions et les employeurs pour qu'ils puissent faire de la diversité un réel levier de développement.

La réussite de l'immigration au Québec s'appuie sur la collaboration de nombreux partenaires et sur notre volonté commune d'innover et d'améliorer nos pratiques pour que, au bout du compte, les personnes immigrantes puissent réussir leur intégration et vivre et travailler en français au Québec.

Diane De Courcy

PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2014

Le dépôt à l'Assemblée nationale du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2014* est conforme aux dispositions de la Loi sur l'immigration au Québec (chapitre I-0.2).

1. Les dispositions législatives

L'article 3.0.1 de la Loi sur l'immigration au Québec précise que :

> *Le ministre, en tenant compte de la politique gouvernementale relative aux immigrants et aux ressortissants étrangers et de ses orientations en matière d'immigration, établit un plan annuel d'immigration.*
>
> *Ce plan a pour objet de préciser les volumes d'immigration projetés pour favoriser l'enrichissement du patrimoine socioculturel du Québec dans le cadre des objectifs poursuivis en matière de sélection des ressortissants étrangers.*
>
> *Le plan indique le nombre maximum ou estimé de ressortissants étrangers pouvant s'établir au Québec ou de certificats de sélection pouvant être délivrés et la répartition de ce nombre par catégorie ou à l'intérieur d'une même catégorie; ce nombre peut aussi être établi par bassin géographique. Le plan est établi en tenant compte, notamment, de la demande globale de certificats de sélection prévue, des prévisions des niveaux d'admission et de sélection et de la capacité d'accueil et d'intégration du Québec.*
>
> *Un bassin géographique peut comprendre un pays, un groupe de pays, un continent ou une partie de continent.*
>
> *Le plan est déposé à l'Assemblée nationale au plus tard le 1er novembre ou, si l'Assemblée ne siège pas à cette date, au plus tard le quinzième jour suivant la reprise de ses travaux.*

2. Le partage des responsabilités en matière d'immigration

L'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains* établit le partage des responsabilités entre le Québec et le Canada en matière d'immigration. Sommairement, le Québec assure la sélection des immigrants du volet économique, des réfugiés se trouvant à l'étranger et des demandes traitées pour des considérations humanitaires ou d'intérêt public. Le Québec délivre un certificat de sélection aux candidats qui satisfont à ses exigences. Les immigrants de la catégorie du regroupement familial ne font pas l'objet d'une sélection. Le traitement des demandes d'asile présentées au Canada est de la responsabilité exclusive des autorités fédérales.

C'est le gouvernement fédéral qui a le pouvoir d'accorder le statut de résident permanent aux candidats qui ont été sélectionnés par le Québec. Pour être admis au Canada, un ressortissant étranger doit satisfaire aux exigences de la réglementation canadienne, qui comporte, notamment, des critères d'interdiction de territoire relatifs à la santé, à la sécurité de l'État et à la criminalité.

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2014* porte sur les objectifs de sélection du Québec, dont la réalisation lui appartient en propre, et sur les admissions des ressortissants étrangers qui s'établissent sur son territoire après avoir obtenu du gouvernement fédéral le statut de résident permanent.

3. Les orientations de la *Planification des niveaux d'immigration 2012-2015*

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2014* découle des orientations adoptées à la suite de la consultation publique sur la Planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015, qui s'est tenue en 2011. Ces orientations visent à :

- porter progressivement à 50 % la proportion des requérants principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés détenant une formation dans des champs de compétence correspondant à des besoins exprimés sur le marché du travail;
- maintenir majoritaire la proportion de personnes connaissant le français dans l'ensemble des admissions.
- augmenter le niveau de connaissance du français chez les candidats de la catégorie des travailleurs qualifiés.
- maintenir annuellement entre 65 % et 75 % la part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions.
- favoriser le maintien de la diversité de l'immigration par des actions d'information, de promotion et de recrutement dans les différentes régions du monde où se trouvent des candidats potentiels répondant, par leur connaissance du français, leur formation et leurs compétences, aux besoins du Québec.
- maintenir annuellement à un minimum de 65 % la part de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions.
- atteindre une stabilisation relative du volume des admissions pendant la période 2012-2015, de manière à ce qu'en fin de période, soit en 2015, la moyenne annuelle des admissions s'établisse à 50 000 personnes.

4. La réalisation des objectifs du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2013*

4.1. Le nombre de personnes sélectionnées

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2013* visait la délivrance de 46 200 à 50 800 certificats de sélection à des candidats appartenant aux catégories relevant des pouvoirs du Québec. Selon les plus récentes prévisions (août 2013), le nombre de certificats de sélection délivrés devrait s'établir à 36 800 (tableau 1, p. 11), en dessous des niveaux visés par le plan.

Parmi les facteurs expliquant ces résultats, mentionnons la conjoncture politique mondiale, en particulier dans certains pays d'Afrique et du Moyen-Orient, qui a entraîné, en 2013, comme déjà en 2012, l'annulation de plusieurs missions de sélection.

4.2. Le nombre de personnes immigrantes admises

Les admissions en 2013 devraient se situer, dans l'ensemble, dans le haut de la fourchette de l'objectif annoncé dans le plan d'immigration de 2013, voire la dépasser légèrement. Cette prévision s'appuie sur les données de sélection et d'admission disponibles à la fin du mois d'août 2013. Les principaux résultats prévisibles sont les suivants (tableau 3, p. 13) :

- Le volume total des admissions devrait s'établir entre 51 700 et 54 500 immigrants en 2013; le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2013* visait entre 51 000 et 53 500 immigrants[1].

- Le nombre de personnes immigrantes admises dans le volet économique se situerait vraisemblablement dans la fourchette du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2013*.

  - Travailleurs qualifiés : entre 28 800 et 30 300 admissions, soit un volume légèrement inférieur, sinon conforme, à l'objectif fixé (entre 30 200 et 31 300 admissions).

  - Gens d'affaires (entrepreneurs, investisseurs et travailleurs autonomes) : entre 4 500 et 4 700 admissions, soit un nombre supérieur à l'objectif visé (entre 3 400 et 3 700 admissions). Ce volume est par ailleurs en hausse depuis 2011.

  - Autres immigrants économiques : entre 600 et 700 admissions, soit légèrement sous la cible établie (entre 700 et 800 admissions).

  - Programme spécial pour Haïti : entre 600 et 800 admissions, soit moins que le volume anticipé dans le plan 2013 (entre 1 200 et 1 400 personnes). Ce plan prévoyait l'admission de l'ensemble des personnes toujours liées au programme. Ce dernier aurait donc dû prendre fin au cours de l'année, mais les personnes concernées n'ont pas encore complété toutes les étapes du processus d'immigration ou se sont désistées.

- Le volume de personnes immigrantes admises dans le volet du regroupement familial devrait se situer entre 12 700 et 13 100, soit un volume nettement plus élevé que celui inscrit dans le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2013* (de 10 400 à 10 700 admissions). Mentionnons que le gouvernement fédéral a accéléré le traitement des dossiers en inventaire pour ce volet.

- Dans le volet des réfugiés et des personnes en situation semblable, le nombre d'admissions serait moins élevé que le volume planifié (de 4 700 à 5 100), soit de 3 900 à 4 300 personnes réparties comme suit :

  - Réfugiés sélectionnés à l'étranger : jusqu'à 1 000 réfugiés pris en charge par l'État et jusqu'à 800 réfugiés visés par un parrainage collectif, pour un total de 1 500 à 1 800 admissions, soit un volume inférieur à celui planifié (entre 2 300 et 2 500 admissions).

  - Réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile : entre 2 300 et 2 500 admissions, soit un volume conforme à celui qui avait été prévu (entre 2 400 et 2 600 admissions).

---

1. Les données d'admission prévues pour 2013 et visées pour 2014 prennent en compte les admissions résiduelles découlant du programme spécial pour Haïti mis en œuvre en janvier 2010. Ces admissions sont incluses dans la grande catégorie de l'immigration économique, les visas délivrés par le gouvernement fédéral à ces personnes l'étant à ce titre. À la fin de 2013, le Québec devrait avoir accueilli plus de 80 % de ces personnes.

- Autres immigrants : le volume attendu est de 500 à 600 personnes, un nombre correspondant à celui planifié.

- La proportion de personnes immigrantes déclarant connaître le français au moment de leur admission en 2013 devrait s'établir à 56 %, conformément à l'orientation établie (plus de 50 %). Cette proportion s'explique particulièrement par la part importante des gens d'affaires et du regroupement familial par rapport à l'ensemble de l'immigration.

- La part prévue des admissions découlant de la sélection québécoise serait, quant à elle, de 71 %, un niveau inférieur à celui anticipé dans le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2013* (75 %). Cela s'explique notamment par la hausse des admissions observée dans la catégorie du regroupement familial.

- La part de l'immigration économique devrait se fixer à 67 %, légèrement sous la cible de 70 % visée par le plan d'immigration de 2013. Le nombre additionnel de personnes dans la catégorie du regroupement familial explique ce résultat.

5. Les objectifs de sélection en 2014

5.1. Le nombre de certificats de sélection visé

Au sein des catégories relevant des pouvoirs de sélection du Québec, entre 40 100 et 44 700 certificats de sélection devraient être délivrés en 2014. Le nombre de personnes sélectionnées pour chacune des catégories devrait se répartir de la façon suivante :

- Travailleurs qualifiés : entre 30 000 et 32 000 personnes.

- Gens d'affaires : entre 7 000 et 9 000 personnes.

- Autres immigrants économiques : entre 400 et 600 personnes.

- Réfugiés sélectionnés à l'étranger : entre 2 200 et 2 400 personnes, dont 650 à 750 réfugiés ayant fait l'objet d'un parrainage collectif souscrit en leur faveur par un organisme ou par un groupe de personnes.

- Autres immigrants : entre 500 et 700 personnes.

Ces dernières années, le nombre de demandes de certificat de sélection dans les catégories économiques avait été beaucoup plus important que celui estimé nécessaire pour assurer le flux des admissions. Afin de maintenir un système de sélection fluide et qui concorde avec le flux de dépôts des demandes, le Ministère a modifié, depuis 2012, les règles de gestion des demandes de certificat de sélection. Également, certains critères de sélection ont été resserrés. Les cibles fixées pour l'année 2014 prennent en considération les conséquences de ces changements.

Le tableau 1 présente la planification de la sélection québécoise pour 2014, établie en regard des résultats atteints de 2010 à 2012 et des résultats prévus en 2013.

Tableau 1

Le nombre de personnes sélectionnées par le Québec [a]

				Prévision	Plan 2014 [b]	
	2010	2011	2012	2013	Min.	Max.
Travailleurs qualifiés	38 638	36 852	35 465	26 300	30 000	32 000
Gens d'affaires	8 940	6 420	7 344	7 400	7 000	9 000
Autres catégories économiques [1]	745	372	349	700	400	600
Réfugiés sélectionnés à l'étranger [2]	2 342	2 449	1 796	1 700	2 200	2 400
Autres immigrants [3]	581	497	581	700	500	700
Programme spécial Haïti	3 061	2 919	585	30	s. o.	s. o.
Total	54 307	49 509	46 120	36 800	40 100	44 700

s. o. : sans objet

a. En raison de l'arrondissement des données, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des parties.

b. Les volumes de sélection planifiés pour 2014, ainsi que leur répartition par catégorie, sont des estimations.

1. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3. Comprend diverses catégories particulières sélectionnées pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

5.2. La répartition géographique de la sélection

En 2014, la répartition des objectifs de sélection des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires, selon le continent de dernière résidence, s'établit de la façon suivante :

- Les objectifs à l'égard des travailleurs qualifiés sont répartis en fonction de la localisation des candidats en mesure de répondre aux exigences de la grille de sélection.

- La grande concentration de la sélection des gens d'affaires en Asie se justifie par l'importante offre d'immigration provenant de cette région.

Tableau 2

Les objectifs de sélection des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires, pour l'année 2014, selon le continent de dernière résidence [a b]

	Travailleurs qualifiés		Gens d'affaires	
	Min.	Max.	Min.	Max.
Afrique	9 500	9 900	-	100
Amérique	5 000	5 300	-	100
Asie	4 700	5 200	7 000	8 700
Europe	10 800	11 600	-	100
Total	**30 000**	**32 000**	**7 000**	**9 000**

a. Les nombres ont été arrondis à la centaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des parties.

b. Les volumes de sélection planifiés pour 2014, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

6. Les objectifs d'admission en 2014

6.1. Le nombre de personnes immigrantes visé[2]

En 2014, le Québec devrait accueillir entre 49 500 et 52 500 personnes immigrantes, soit un nombre inférieur à celui ciblé en 2013. Cela est conforme aux orientations gouvernementales adoptées en matière d'immigration pour la période 2012-2015.

Les objectifs d'admission pour 2014 par catégorie d'immigration sont donc répartis de la façon suivante (tableau 3, p. 13) :

- Immigration économique : de 32 000 à 34 000 personnes, une fourchette inférieure à celle fixée en 2013, qui était de 35 500 à 37 200. Le nombre de travailleurs qualifiés se situerait entre 25 800 et 27 100 et celui des autres immigrants de ce volet, entre 800 et 1 000. Le volume d'admission de gens d'affaires pourrait s'établir entre 5 000 et 5 300 et s'avérer supérieur aux résultats de 2012 et 2013. Quant à elles, les admissions résultant du programme spécial pour Haïti seraient de 400 à 600, complétant vraisemblablement ce programme.

- Regroupement familial : de 12 500 à 13 000 personnes, un volume semblable à celui prévu pour 2013.

- Réfugiés et personnes en situation semblable : de 4 500 à 4 900 personnes. Le nombre des réfugiés sélectionnés à l'étranger devrait se situer entre 2 200 et 2 400 personnes, dont 1 550 à 1 650 réfugiés pris en charge par l'État et 650 à 750 réfugiés visés par un parrainage collectif. Également, de 2 300 à 2 500 personnes devraient être admises à titre de réfugiés reconnus sur place (incluant leurs personnes à charges à l'étranger).

- Autres immigrants : entre 500 et 600 personnes pourraient être admises en 2014.

La part des personnes immigrantes admises découlant de la sélection québécoise devrait être de l'ordre de 70 % du total des admissions. La part de l'immigration économique devrait représenter 65 % de l'ensemble de l'immigration. Enfin, la proportion de personnes immigrantes connaissant le français au moment de leur admission s'établirait à 53 % du volume global, en raison du nombre relativement élevé des personnes admises dans les sous-catégories des gens d'affaires et du regroupement familial.

---

2. Les admissions d'une année découlent en grande partie de la sélection effectuée au cours des années précédentes. L'exercice de planification prend donc en compte :
   - le nombre de personnes ayant franchi l'étape de la sélection québécoise;
   - la proportion de personnes sélectionnées qui mèneront leur projet à terme;
   - le temps que mettent les candidats à concrétiser leur projet d'immigration;
   - les délais de traitement et les taux de refus pour des raisons statutaires du gouvernement fédéral.

   Pour ce qui est des catégories relevant des pouvoirs de sélection du Québec, l'exercice de planification consiste donc à estimer le nombre d'admissions qui découleront de la sélection, compte tenu des considérations précédentes. En ce qui a trait aux autres catégories, les volumes d'admissions, inscrits dans le présent plan, résultent d'une prévision effectuée à partir de l'examen des tendances courantes.

Tableau 3

Le nombre de personnes admises au Québec [a]

	Résultats [b]		Plan 2013		Prévision 2013		Plan 2014 [c]	
	2011	2012	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Immigration économique	**36 102**	**39 634**	**35 500**	**37 200**	**34 500**	**36 500**	**32 000**	**34 000**
Travailleurs qualifiés	29 197	32 232	30 200	31 300	28 800	30 300	25 800	27 100
Gens d'affaires	3 961	4 634	3 400	3 700	4 500	4 700	5 000	5 300
Autres catégories économiques [1]	617	715	700	800	600	700	800	1 000
Programme spécial Haïti	2 327	2 053	1 200	1 400	600	800	400	600
Regroupement familial	**10 045**	**10 250**	**10 400**	**10 700**	**12 700**	**13 100**	**12 500**	**13 000**
Réfugiés et personnes en situation semblable	**5 020**	**4 609**	**4 700**	**5 100**	**3 900**	**4 300**	**4 500**	**4 900**
Réfugiés sélectionnés à l'étranger [2]	2 045	1 631	2 300	2 500	1 500	1 800	2 200	2 400
Réfugiés reconnus sur place [3]	2 975	2 978	2 400	2 600	2 300	2 500	2 300	2 500
Autres immigrants [4]	**571**	**543**	**500**	**600**	**500**	**600**	**500**	**600**
Ensemble de l'immigration	**51 738**	**55 036**	**51 000**	**53 500**	**51 700**	**54 500**	**49 500**	**52 500**
Part de la sélection québécoise [5]	75 %	76 %	75 %	75 %	71 %	71 %	70 %	70 %
Part de l'immigration économique	70 %	72 %	70 %	70 %	67 %	67 %	65 %	65 %

a. Les nombres ont été arrondis à la centaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b. Données préliminaires pour 2012.

c. Les volumes d'admission planifiés pour 2014, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

1. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

4. Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

5. Immigration économique, réfugiés sélectionnés à l'étranger et autres immigrants.

6.2. La répartition géographique de l'immigration

Les admissions planifiées pour 2014 se répartissent, selon le continent de dernière résidence, comme suit : Afrique, 31 %; Amérique, 21 %; Asie, 31 %; Europe, 17 %.

La répartition des admissions par catégorie d'immigration fournit les indications suivantes :

- Les travailleurs qualifiés proviennent en plus forte proportion d'Afrique et d'Europe.

- Les gens d'affaires proviennent principalement d'Asie.

- Les aides familiaux résidants, qui constituent la quasi-totalité des immigrants du regroupement des « autres catégories économiques », proviennent essentiellement d'Asie.

- Les personnes immigrantes de la catégorie du regroupement familial proviennent de tous les continents, les Européens étant cependant moins nombreux.

- La répartition géographique des réfugiés sélectionnés par le Québec varie en fonction de la conjoncture internationale, alors que les réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile proviennent d'Amérique et, dans une moindre mesure, d'Afrique et d'Asie.

Tableau 4

Les admissions planifiées en 2014, selon le continent de dernière résidence [a b]

	Afrique		Amérique		Asie		Europe		Total	
	Min.	**Max.**	**Min.**	**Max.**	**Min.**	**Max.**	**Min.**	**Max.**	**Min.**	**Max.**
Travailleurs qualifiés [1]	10 330	10 950	4 480	4 630	4 290	4 560	7 100	7 560	26 200	27 800
Gens d'affaires	250	260	110	110	4 460	4 740	170	170	5 000	5 300
Autres catégories économiques [2]	10	20	40	40	760	930	10	10	800	1 000
Regroupement familial	3 760	3 900	3 630	3 760	3 950	4 140	1 160	1 200	12 500	13 000
Réfugiés sélectionnés à l'étranger [3]	370	410	720	770	1 090	1 210	20	20	2 200	2 400
Réfugiés reconnus sur place [4]	440	480	1 370	1 480	400	450	90	90	2 300	2 500
Autres immigrants [5]	220	270	160	190	110	130	20	20	500	600
Total	**15 400**	**16 300**	**10 500**	**11 000**	**15 100**	**16 100**	**8 600**	**9 100**	**49 500**	**52 600**

a. Les nombres ont été arrondis à la dizaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux, qui sont arrondis à la centaine près, ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b. Les volumes d'admission planifiés pour 2014, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

1. Inclut les personnes admises dans le cadre du Programme spécial Haïti.
2. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.
3. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.
4. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.
5. Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

Immigration
et Communautés
culturelles
Québec

10-0074-FR (2013-10)